

AVIS PUBLIC



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis:

- **QU'**une séance extraordinaire du comité d'administration se tiendra le 13 avril 2023 à 13 h 30, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli;
- **QUE** les points suivants seront à l'ordre du jour :
 1. Ouverture de l'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Dépôts des états financiers 2022
 4. Mandat de communication
 5. Levée de l'assemblée
- **QUE** conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal*, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022 seront déposés.

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Mont-Joli ce 5 avril 2023

Marcel Moreau
Secrétaire-trésorier